

Situation d'un élève malentendant pour l'enseignement d'une LVE en enseignement obligatoire ou en section européenne

Situation :

Que faire face à un élève atteint d'une surdité en cours de langues ?

Une surdité engendre des difficultés en compréhension orale, notamment lors d'écoutes de bandes sonores de document « audio ».

Certains élèves compensent par la lecture labiale et ne peuvent donc pas le faire sur l'écoute d'une bande audio. Ils ont alors besoin d'aide ou d'aménagement car ils n'entendent pas forcément bien tous les mots prononcés en langue vivante étrangère.

Informations complémentaires :

Tout élève malentendant a le droit de participer à tous les cours de langue.

Tout élève malentendant peut tout à fait être admis en section européenne.

Des professeurs de langue sont malentendants ; ils peuvent néanmoins exercer leur métier grâce à des aménagements.

Rappel :

- Le principe d'inclusion scolaire étant inscrit dans la loi de la refondation de l'école, les dispositifs et les pratiques pédagogiques sont appelés à se transformer pour mieux prendre en compte les besoins de chacun et y apporter les réponses adaptées.
- Rappel des compétences attendues de tous les professeurs et personnels de l'éducation : compétence 4 « Prendre en compte la diversité des élèves » : « adapter son enseignement et son éducation à la diversité des élèves. Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap. »
 - ➔ C'est l'application de la loi qui est demandée à l'établissement et aux enseignants ayant en charge un élève malentendant

Aménagements possibles en cours de langues vivantes, en LV1/LV2 ou Section Européenne :

- Proposer des documents vidéo plutôt que des documents audio pour que l'élève puisse compenser par la lecture labiale
- Utiliser un casque pour les travaux d'écoute en équipant l'élève malentendant d'un lecteur mp3 ou d'une tablette numérique avec le même fichier que celui écouté par la classe (possibilité d'écoutes à volonté)
- Utiliser un dédoubleur Jack qui permet de partager une même source audio entre les haut-parleurs dans la classe et un casque (avec ou sans fil) lors de l'étude des supports oraux
- Transcrire tout ou partie des exercices oraux à l'écrit sous forme d'aide : script à trous, début du script, résumé du document etc. (à distribuer avant ou pendant l'écoute selon les difficultés rencontrées)

Aménagements possibles aux examens :

- L'organisme certificateur ESOL Cambridge prévoit des aménagements spécifiques pour les malentendants lors des tests du CEC en Seconde Européenne (recours au script ou lecture labiale)
- Un texte prévoit des aménagements de l'épreuve pour le baccalauréat : évaluation à l'écrit uniquement (dispense de la partie orale de l'examen)
- Pour l'épreuve spécifique de SELO, il s'agit d'une expression orale en interaction avec un examinateur. Un tiers temps est possible.